

311

**ATELIER SUR LE SUIVI DES AUDITS  
DES PROJETS ET PROGRAMMES SOUS  
EXECUTION NATIONALE  
FINANCES PAR LE PNUD  
EXERCICE 2005**

Hotel Saly TERANGA  
23-24 et 25 Juin 2006

**RAPPORT GENERAL**

Sous l'égide de la Direction de la Dette et de l'Investissement du Ministère de l'Economie et des Finances, s'est tenu, les 23, 24 et 25 juin 2006, à l'hôtel Téranga de Saly, le séminaire annuel sur le suivi des audits des projets et programmes sous Exécution Nationale financés par le PNUD – Exercice 2005.

Avant l'ouverture du séminaire, les participants ont formulé des prières pour le repos de l'âme de feu Aldiouma Souleymane Cissé, Expert, Coordonnateur de l'antenne PAREP de Tambacounda, arraché à notre affection le mardi 06 juin 2006.

Les travaux ont été co-présidés par Messieurs Yérim Fall, représentant le Directeur de la Dette et de l'Investissement et de Arona FALL, Assistant au Représentant Résident du PNUD.

Monsieur Ameth Faye, représentant la Direction de la Coopération Economique et Financière a assuré le rôle de modérateur.

La séance a alors démarré par les mots de bienvenue adressés aux participants par Monsieur Arona Fall, Assistant au Représentant Résident du PNUD et Monsieur Bakary Signaté, Coordonnateur du NEX.

Ensuite, Monsieur Yérim Fall, en ouvrant les travaux de l'atelier, a indiqué que l'exercice d'audit répond d'abord au souci de satisfaire l'obligation faite à l'Ordonnateur National de rendre compte de l'utilisation des fonds mis à disposition, et de ce fait, il a une portée plus pédagogique.

Le Cabinet Rane FINANCE, introduisant sa présentation, a fait l'exposé des résultats de l'audit de l'exercice 2005 en sériant les questions communes de celles spécifiques aux projets/programmes.

Au cours des échanges, les participants ont adressé de vives félicitations à Monsieur Bakary Signaté de la DDI et Coordonnateur du NEX, pour l'appui constant et la diligence particulière dont il fait preuve dans le traitement des dossiers des Projets et Programmes.

Des félicitations ont été également adressées à Monsieur Mamadou Mbacké du PNUD pour tout le soutien qu'il apporte dans l'examen des demandes de fonds. L'atelier s'est aussi réjoui de la qualité du travail administratif et comptable effectué par le TOKTEN et a félicité l'équipe du projet.

Des félicitations ont été aussi adressées au Cabinet Rane Finance pour la qualité du travail effectué.

En outre, l'organisation d'un séminaire avec la Direction du Matériel et du Transit Administratif (DMTA) sur la comptabilité des matières a été recommandée pour l'année 2007.

Par ailleurs, les participants ont été informés de l'évolution du processus de mise en place de la Cellule d'Appui aux Projets et Programmes qui va non seulement leur apporter un appui technique mais aussi et surtout renforcer la modalité « Exécution Nationale ».

L'objectif final recherché est de contribuer au relèvement du taux d'absorption des crédits par l'amélioration du niveau d'exécution financière et de la qualité (respect des règles et procédures) de la mise en œuvre des projets/programmes.

Au terme des travaux de l'atelier, les questions communes et spécifiques aux projets/programmes et les recommandations y relatives sont résumées dans les tableaux suivants :

## I- PROBLEMES COMMUNS AUX PROJETS/PROGRAMMES

RUBRIQUES	PROBLEMES SOULEVES	MEMORANDUM D'ACTION RETENU PAR L'ATELIER			
		ACTIONS A MENER	RESPONSABLES		DELAI
			MAITRE D'OEUVRE	ASSOCIES	
<b>Réglementation fiscale</b>	-Absence d'exonération de TVA concernant les achats locaux de biens et services effectués sur fonds PNUD.	Initier auprès des services généraux du PNUD toute demande d'exonération de TVA (les acquisitions de biens et services sur fonds PNUD étant exonérés de TVA).	Projet	PNUD	Immédiat
	-Absence de retenue fiscale de 5% sur les sommes versées aux prestataires de services personnes physiques dont le montant est supérieur ou égal à 25000 F.	Les projets/programmes doivent avoir obligatoirement un NINEA. Ils doivent procéder à la retenue de 5% sur des achats locaux non taxés à la TVA et les reverser au trésor.	Projet		Immédiat

RUBRIQUES	PROBLEMES SOULEVES	MEMORANDUM D'ACTION RETENU PAR L'ATELIER			
		ACTIONS A MENER	RESPONSABLES		DELAI
			MAITRE D'OEUVRE	ASSOCIES	
Supervision et suivi des projets et programmes.	-Absence de suivi budgétaire par produit et par activité.	Les projets doivent systématiser et améliorer le suivi budgétaire.	Projet		Immédiat
	-Absence d'affectation détaillée par produit et activité des avances trimestrielles de fonds effectuées par le PNUD lorsque l'intégralité de l'avance n'est pas virée par le PNUD.	Le PNUD doit éviter les révisions des avances à la baisse, le cas échéant, un travail d'ajustement concerté doit se faire entre le PNUD, la DDI et les projets/programmes.	PNUD	DDI/Projets	Immédiat
Procédures des dépenses	-Les paiements effectués par le PNUD (paiements directs, avances de fonds) ne sont pas toujours confirmés par le PNUD à l'adresse des projets et programmes à travers la DDI.	La confirmation des paiements par le PNUD doit être faite à la DDI de façon systématique.	PNUD		Immédiat
	-Les rapports trimestriels d'exécution financière des agences coopérantes ne sont pas transmis aux projets/programmes.	Les projets/programmes doivent exiger des agences coopérantes la transmission à temps des rapports trimestriels.	Projets/Programmes	Agences coopérantes	Tous les trimestres

RUBRIQUES	PROBLEMES SOULEVES	MEMORANDUM D'ACTION RETENU PAR L'ATELIER			
		ACTIONS A MENER	RESPONSABLES		DELAI
			MAITRE D'OEUVRE	ASSOCIES	
Gestion du personnel	-Insuffisances notées dans le respect de la réglementation fiscale et sociale : retard de versement des retenues sur salaires aux institutions fiscales et sociales dont le règlement doit être effectué sur les fonds de la contrepartie.	Les projets/programmes doivent initier la procédure de mobilisation des fonds de contrepartie pour assurer le règlement des retenues fiscales et sociales dans les délais. En plus, ils doivent éditer chaque mois un bulletin de salaire par employé en indiquant clairement les éléments du salaire et les différentes retenues fiscales et sociales.	Projets/Programmes		Immédiat
	- Dossiers du personnel souvent incomplets.	Les projets doivent aussi tenir et mettre à jour les dossiers du personnel.	Projets/Programmes		Immédiat

RUBRIQUES	PROBLEMES SOULEVES	MEMORANDUM D'ACTION RETENU PAR L'ATELIER			
		ACTIONS A MENER	RESPONSABLES		DELAI
			MAITRE D'OEUVRE	ASSOCIES	
<b>Comptabilité des matières</b>	-Les registres imposés par la réglementation sur la comptabilité des matières ne sont pas toujours tenus.	Les projets et programmes doivent tenir les registres imposés par la réglementation conformément au manuel des procédures.	Projets/Programmes		Immédiat
	-L'inventaire physique annuel des matières n'est pas toujours effectué.	Le matériel des projets programmes doit faire l'objet d'inventaires physiques en cours et en fin de gestion.	Projets/Programmes		Immédiat
	-Les fiches de l'inventaire individuel contradictoire de matériel ne sont pas toujours mises à jour.	Les fiches de l'inventaire individuel contradictoire de matériel doivent être systématiquement mises à jour et affichées.	Projets/Programmes	DMTA	Immédiat

## II- PLANS DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES PROBLEMES SPECIFIQUES SOULEVES PAR L'AUDIT 2005 PAR PROJET/PROGRAMME

Les questions spécifiques soulevées par l'audit 2005 ont fait l'objet de plans d'actions présentées comme suit :

### PROJET SEN/01/G31/A/1G/99 : PROJET DE GESTION INTEGREE DES ECOSYSTEMES DANS QUATRE PAYSAGES REPRESENTATIFS DU SENEGAL (PGIES)

Questions soulevées	Recommandations de l'audit	Actions à mener	Responsables		Délai
			Maître d'œuvre	Associés	
<p><b>ENREGISTREMENT DES TRANSACTIONS</b></p> <p><b>Absence de suivi des chèques en suspens</b></p> <p>Les chèques en suspens n'ont pas été suivis, ce qui aurait pu avoir des répercussions négatives sur les situations bancaires arrêtées par le projet. Des erreurs pourraient ainsi se glisser dans les comptes des trimestres concernés sans être décelées à temps.</p>	<p>L'AAF doit faire des investigations auprès des bénéficiaires des chèques ou faire opposition du paiement des chèques en suspens auprès de la Banque.</p>	<p>Le projet doit faire des investigations auprès des bénéficiaires des chèques et, au besoin faire opposition au paiement des chèques en suspens auprès de la Banque</p>	Projet		Immédiat
<p><b>Tenue du Grand-livre journal à améliorer</b></p>	<p>L'utilisation de l'outil informatique est préconisée</p>	<p>Utiliser l'outil informatique en plus</p>	Projet		Immédiat

Questions soulevées	Recommandations de l'audit	Actions à mener	Responsables		Délai
			Maître d'œuvre	Associés	
<p>Le projet établit son grand livre de comptes de façon manuelle, ce qui peut occasionner des erreurs dans ses rapports financiers trimestriels.</p> <p><b>Solde débiteur au grand livre</b> Le projet comptabilise les chèques au grand livre en attendant la mise en place de l'avance pour les remettre aux bénéficiaires; ce qui occasionne un solde bancaire débiteur au grand livre.</p>	<p>pour éviter les erreurs éventuelles</p> <p>L'AAF doit veiller à établir les chèques et procéder à leur comptabilisation après la mise en place des avances du PNUD pour éviter d'avoir un solde du grand livre débiteur</p>	<p>du traitement manuel</p> <p>Le projet doit veiller à établir les chèques et ne procéder à leur comptabilisation qu'après la mise en place des avances.</p>	Projet		Immédiat
<p><b><i>SUIVI DES ACTIFS</i></b></p> <p><b>utilisation irrégulière des carnets de bord pour les véhicules du projet</b></p> <p>Les carnets de bord des véhicules du projet ne sont pas toujours utilisés et mis à jour par le personnel du projet dans le cadre de ses activités</p>	<p>Les carnets de bord des véhicules doivent être tenus à jour.</p>	<p>Le projet doit tenir les carnets de bord à jour</p>	Projet		Immédiat

Questions soulevées	Recommandations de l'audit	Actions à mener	Responsables		Délai
			Maître d'œuvre	Associés	
<p><b>Non reversement dans les délais des cotisations à l'IPRES des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres de 2005</b></p> <p>Le projet n'a pas effectué les reversements dans les délais prévus des cotisations du personnel contractuel à l'IPRES et n'a pas tenu compte des nouveaux plafonds en vigueur pour l'année 2005.</p>	<p>L'AAF doit régulariser les cotisations et faire les déclarations à bonnes dates pour ne pas exposer le projet à des pénalités.</p>	<p>Régulariser les cotisations et faire les déclarations à bonnes dates</p>	Projet		Immédiat
<p><b>Demande d'exonération de la TVA auprès de la SONATEL non régularisée.</b></p> <p>La demande d'exonération de la TVA pour les facturations de la SONATEL n'est pas suivie. L'exonération de la TVA peut permettre au projet de faire des économies sur ses factures de téléphone.</p>	<p>L'AAF doit initier la démarche auprès des services compétents et suivre la procédure jusqu'à l'obtention des titres d'exonération</p>	<p>Demander une exonération de TVA</p>	Projet	PNUD	Immédiat

**PROGRAMME NATIONAL DE BONNE GOUVERNANCE SEN/02/009/A/01/99**

Questions soulevées	Recommandations de l'audit	Actions à mener	Responsables		Délai
			Maître d'œuvre	Associés	
<p><b>ENREGISTREMENT DES TRANSACTIONS</b></p> <p><b>Imputation comptable des opérations à partir du relevé bancaire</b></p> <p>Les imputations comptables sont faites à partir du relevé bancaire. Cette imputation engendre une mauvaise utilisation du système de trésorerie. De plus elle pose un problème au niveau de l'enregistrement des écritures au journal (chronologie).</p> <p><b>Dépenses pas suffisamment documentées</b></p> <p>Le programme n'utilise pas de bordereau de règlement matérialisant le numéro de la pièce comptable, les différentes autorisations préalables à l'exécution des dépenses, la composante et la rubrique auxquelles les dépenses sont imputées. De plus la procédure établie dans le manuel</p>	<p>Le PNBG doit veiller à ce que les opérations soient comptabilisées selon les principes de la comptabilité de trésorerie afin d'éviter une interprétation erronée du solde comptable.</p> <p>Le programme doit se conformer aux procédures édictées dans le manuel opérationnel.</p>		Programme		Immédiat
			Programme		Immédiat

Questions soulevées	Recommandations de l'audit	Actions à mener	Responsables		Délai
			Maître d'œuvre	Associés	
n'est pas appliquée.					
<b>Inventaire physique des immobilisations et des fournitures pas effectué en fin d'exercice</b>	Procéder à l'inventaire physique à la fin de chaque exercice.	Le PNBG doit régulariser l'inventaire de 2005 et procéder régulièrement à l'inventaire physique à la fin de chaque exercice.	PNBG		Immédiat
<b>absence d'échéancier pour suivre les paiements fractionnés des marchés</b>	Elaborer un tableau de bord pour un meilleur suivi des paiements fractionnés des marchés	Le PNBG doit assurer un meilleur suivi des engagements.	PNBG		Immédiat
<b>Le personnel ne bénéficie ni d'IPM ni d'assurance maladie</b>	Contracter immédiatement une assurance maladie ou adhérer à une IPM.	Le PNBG doit prendre toutes les dispositions pour assurer la couverture médicale du personnel.	PNBG		Immédiat

## PROJET DE GESTION ET DE RESTAURATION DES TERRES DEGRADEES DU BASSIN ARACHIDIER

Questions soulevées	Recommandations de l'audit	Actions à mener	Responsables		Délai
			Maître d'œuvre	Associés	
<p><b>Enregistrement des transactions</b> <b>Absence de rapprochements bancaires mensuels</b></p> <p>L'Assistant Administratif et Financier n'a pas effectué de rapprochements bancaires mensuels mais trimestriels. L'état de rapprochement bancaire permet de réconcilier le solde comptable du journal de banque et, le solde suivant le relevé bancaire.</p> <p>Ainsi, des erreurs pourraient se glisser dans les comptes des trimestres concernés sans être décelées à temps et le suivi de l'apurement des suspens ne pas s'opérer correctement.</p>	<p>L'Assistant Administratif et Financier devra s'appliquer à présenter des états de rapprochement bancaires mensuels et s'assurer de l'apurement des suspens sur la période subséquente.</p>	<p>Le PROGERT doit effectuer les rapprochements bancaires mensuels.</p>	<p>PROGERT</p>		<p>Immédiat</p>

Questions soulevées	Recommandations de l'audit	Actions à mener	Responsables		Délai
			Maître d'œuvre	Associés	
<p><b>apports financiers trimestriels</b> Les rapports financiers trimestriels présentés par le projet n'ont pas respecté le découpage de l'année civile en trimestre.</p> <p>Les deux rapports financiers produits par le projet sont datés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2005;</li> <li>- du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2005.</li> </ul>	<p>L'Assistant Administratif et Financier devra s'appliquer à présenter des rapports financiers trimestriels corrects qui respectent le découpage de l'année civile en quatre trimestres.</p> <p>Les opérations du projet doivent être comptabilisées au cours du trimestre concerné.</p>	<p>Le PROGERT doit respecter le découpage de l'année civile pour l'élaboration des rapports financiers</p>	<p>PROGERT</p>		<p>Immédiat</p>
<p><b>Cadre financier et procédures en vigueur</b></p> <p><b>Absence de manuel de procédures opérationnelles</b> Le Projet ne dispose pas d'un manuel de procédures opérationnelles.</p>	<p>Pour favoriser la bonne conduite de la gestion financière, le manuel cadre de procédures existant doit être adapté aux besoins spécifiques du projet pour le rendre opérationnel.</p>	<p>Le PROGERT doit se référer au manuel cadre du NEX et s'inspirer du manuel opérationnel du PGIES.</p>	<p>PROGERT</p>		<p>Immédiat</p>

**« APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA PROMOTION DE L'EXECUTION NATIONALE »**

PROBLEMES SOULEVES	RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES		
			MAÎTRE D'ŒUVRE	ASSOCIÉS	DELAI
<p><b>ENREGISTREMENT DES TRANSACTIONS</b></p> <p><b>Absence de journal de banque</b> L'enregistrement des transactions au journal de banque n'est pas exhaustif.</p>	<p>Le projet doit améliorer la tenue du journal de banque et du grand livre des opérations.</p>	<p>Le Projet doit améliorer la tenue du journal de banque et du Grand livre</p>	<p>Projet NEX</p>		<p>Immédiat</p>
<p><b>SUPERVISION</b></p> <p><b>Mise en place de la cellule de suivi</b></p> <p>La mise en place d'une cellule de suivi des projets et programmes sous Exécution Nationale recommandée par la mission d'audit de l'exercice 2004 était en phase de réalisation</p>	<p>Afin de renforcer les capacités d'intervention de l'agent d'exécution qu'est la DDI, le projet doit finaliser la mise en place la cellule de suivi et de coordination des projets et programmes sous Exécution Nationale.</p>	<p>Diligenter la finalisation du DAP et sa signature par les Autorités</p>	<p>DDI</p>	<p>PNUD/ UNFPA</p>	<p>Octobre 2006</p>

## PROGRAMME D'APPUI A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE (PAREP) SEN/03/001/99

PROBLEMES SOULEVES	RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES		
			MAÎTRE D'ŒUVRE	ASSOCIES	DELAI
<p><b>ENREGISTREMENT DES TRANSACTIONS</b></p> <p><b>- Anomalies dans les rapports financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 écritures comptables masquées par l'Assistant Administratif et Financier, dans l'édition du grand-livre journal mis à notre disposition pour les besoins de l'audit.</li> <li>• Le principe comptable de la partie double n'est pas toujours respecté par le programme.</li> <li>• Opérations passées en banque et non comptabilisées.</li> </ul> <p>C'est ainsi que FCFA 4 370 155 de dépenses ont été imputées au grand-livre sans contrepartie dans le journal et que FCFA 10 341 516 de dépenses ont été comptabilisées au journal de banque sans contrepartie dans le grand-livre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de rapprochements bancaires au 4<sup>ème</sup> trimestre 2005</li> <li>• Non respect de l'intangibilité des rapports financiers</li> </ul>	<p>Il faut que le comptable du programme reprenne l'enregistrement des écritures du dernier trimestre 2005 en conformité avec le principe de comptabilisation de partie double afin de rétablir les grands équilibres comptables surtout au niveau du grand-livre journal pour ainsi mieux renseigner les rapports financiers et autres documents de synthèse annuels.</p> <p>Le programme devra déterminer les suspens en rapprochements bancaires et prendre des mesures de sauvegarde appropriées afin de s'assurer de leur nature exacte et des autorisations de paiement avant leur apurement au courant de l'exercice 2006</p>	<p>Le PAREP doit respecter le principe comptable de la partie double et reprendre les écritures du 4<sup>ème</sup> trimestre 2005.</p> <p>La DDI doit faire effectuer une investigation complémentaire et approfondie pour déterminer l'ampleur des anomalies.</p>	<p>PAREP</p> <p>DDI</p>	<p>PAREP</p>	<p>Immédiat</p> <p>Juillet 2006</p>

PROBLEMES SOULEVES	RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES		
			MAÎTRE D'ŒUVRE	ASSOCIES	DELAI
<p><b>Bordereaux des règlements pas correctement renseignés</b></p> <p>Les bordereaux de règlement du programme ne sont pas correctement renseignés : les colonnes relatives à la composante et au code budgétaire ne sont pas remplies et les visas matérialisant l'autorisation des dépenses par l'Expert National ne figurent dans ce document où ils sont prévus mais plutôt dans la fiche de courrier. Cela est la cause des nombreux cas de non-conformité de solde de dépenses entre les rubriques figurant dans le grand-livre journal et le dernier rapport financier trimestriel et ainsi par ricochet les documents de synthèse annuels.</p> <p><b>Corrections opérée sur les lignes budgétaires pas répercutées</b></p> <p>Les corrections opérées sur les lignes budgétaires dans les rapports financiers lors des revues de l'Expert National principal ne sont pas systématiquement reprises dans le grand-livre journal.</p> <p>Ceci est en partie la source des écarts constatés lorsqu'on rapproche le total des dépenses dégagé par code budgétaire dans le grand-livre journal à celui qui découle du</p>	<p>Le PAREP doit veiller à ce que les bordereaux de règlement soient correctement et intégralement renseignés et visés afin de mieux documenter les dépenses car le bordereau de règlement sert de pièce d'imputation comptable et peut aider, grâce au contrôle effectué par l'Expert national principal avant d'apposer son visa, à mieux affecter les dépenses aux rubriques budgétaires idoines mais également à situer les responsabilités lors de l'exécution des dépenses.</p> <p>Le programme doit veiller à répercuter systématiquement sur les différents documents financiers et comptables concernés les corrections qu'il opère afin de permettre une</p>	<p>Le PAREP doit élaborer des bordereaux de règlement et formaliser les visas et signatures.</p> <p>Le PAREP doit procéder aux corrections des lignes budgétaires</p>	<p>PAREP</p> <p>PAREP</p>		<p>Immédiat</p> <p>Immédiat</p>

PROBLEMES SOULEVES	RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES		
			MAÎTRE D'ŒUVRE	ASSOCIES	DELAI
<p>cumul du solde par code budgétaire des rapports financiers trimestriels et à celui du Suivi de l'exécution budgétaire établi par l'Expert National Principal.</p> <p><b>Retard dans la remontée des pièces justificatives des antennes</b></p> <p>Les pièces justificatives qui sous-tendent les dépenses exécutées par les antennes régionales et le sous programme LIFE sont transmises à la Coordination. avec du retard.</p>	<p>conformité entre les différents soldes dégagés.</p> <p>Le programme devra veiller à ce que les dépenses exécutées par les antennes et ses partenaires soient sous tendues par des justificatifs exhaustifs et qu'ils soient également transmis à la Coordination dans les délais.</p>	<p>Le PAREP doit prendre les dispositions nécessaires pour rassembler les pièces justificatives.</p>	PAREP		Immédiat
<p><b>SUPERVISION</b></p> <p><b>Absence d'un co-signataire suppléant à l'Assistant Administratif et Financier dans l'exécution des dépenses</b></p>	<p>Les procédures doivent être révisées afin d'intégrer la possibilité de suppléer dans la signature des chèques à l'AAF</p>	<p>Le projet doit, en cas d'empêchement prolongé, en rapport avec la</p>	PAREP		Immédiat

PROBLEMES SOULEVES	RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES		
			MAÎTRE D'ŒUVRE	ASSOCIES	DELAI
<p>Le projet n'a pas prévu un signataire suppléant à l'Assistant Administratif Financier (AAF) pour co-signer les chèques avec le Coordonnateur. C'est ainsi que les activités du programme ont été bloquées pendant près de deux mois et qu'aucune dépense n'a été comptabilisée en Septembre 2005 suite à la démission de l'ancien AAF en Juillet-Août 2005 et pénalisant ainsi le fonctionnement normal des activités du projet.</p> <p><b>SAUVEGARDE DES ACTIFS</b></p> <p><b>Non respect des clauses de paiement des contrats.</b></p> <p>Les clauses de paiement retenues ne sont souvent pas toujours respectées. C'est ainsi que le programme a payé à deux reprises des redevances supérieures à ce qui a été convenu dans le contrat : avec ARDD c'est 60% qui ont été payés au lieu de 40%, et avec ESERCO dans le cadre de l'achèvement du mur de clôture du poste de santé de TAREDJI le libellé de la facture et de la redevance dans le contrat est de CFA 1 372 000 mais c'est CFA 1 732 000 qui ont été payés. A la signature de chaque contrat de</p>	<p>du programme afin d'éviter que les activités ne soient léthargiques au cas où l'AAF serait empêché.</p> <p>Le programme doit veiller à respecter strictement les clauses de paiement retenues à la signature des contrats de prestation de service même si le programme a pris des dispositions en 2006 pour régulariser sur les acomptes restant à payer au titre des marchés cités plus haut.</p>	<p>DDI procéder à la désignation d'un remplaçant.</p> <p>Le PAREP doit opérer des régularisations lors des paiements ultérieurs</p>	PAREP		Immédiat

PROBLEMES SOULEVES	RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES		
			MAÎTRE D'ŒUVRE	ASSOCIES	DELAI
<p>prestation de service, sont clairement définies les modalités de paiement des redevances devant être versées selon le degré d'avancement des travaux.</p> <p><b>Non budgétisations des indemnités de fin de contrats à durée déterminée</b></p> <p>Le programme n'a pas budgétisé dans son plan de travail annuel 2006 les indemnités de fin de contrats à durée déterminée dont le terme probable coïncide normalement avec la fin du programme. Le taux de l'indemnité est de 7% de la masse salariale brute sur la période.</p>	<p>Le programme à intérêt à budgétiser les indemnités de fin de contrat à durée déterminée tel que défini dans le code du travail dans ces articles L. 42 et suivants afin d'éviter tout litige éventuel avec ses employés.</p>	<p>Prise en compte dans la révision budgétaire</p>		DDI PNUD	

## PROJET SEN/01/006: TRANSFER OF KNOWLEDGE THROUGH EXPATRIATE NATIONALS - TOKTEN

PROBLEMES SOULEVES	RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES		
			MAÎTRE D'ŒUVRE	ASSOCIES	DELAI
<p><b>Plan de travail, Budget et bilan d'exécution du projet</b></p> <p>Le budget annuel élaboré par le projet doit être mieux articulé à un plan de travail précis et formalisé des consultants à recruter pour le secteur public et privé.</p> <p><b>Enregistrement des transactions</b></p> <p><b>Absence de matérialisation des imputations budgétaires</b></p> <p>Le projet ne matérialise toujours pas les imputations budgétaires au niveau du journal des opérations et, les rapports financiers trimestriels présentent des omissions. doivent être mieux élaborés.</p>	<p>Le projet doit élaborer un plan de travail précis et formalisé des consultants sur la base des besoins exprimés par le secteur public et privé sénégalais conformément aux objectifs du programme TOKTEN. Ainsi, le budget annuel élaboré par le projet sera articulé à ce plan de travail des consultants.</p> <p>Le journal des opérations tenu par le projet doit comporter une colonne qui renseigne sur la ligne budgétaire.</p> <p>Le projet doit améliorer la présentation des rapports financiers en évitant les omissions de certaines opérations.</p>	<p>Les demandes de consultants TOKTEN parviennent à la Coordination du projet en cours d'année et sont satisfaites en fonction du budget alloué.</p>	TOKTEN		Immédiat
		<p>Le TOKTEN doit intégrer une colonne renseignant sur la ligne budgétaire</p>	TOKTEN		Immédiat
		<p>Le TOKTEN doit éviter les omissions</p>	TOKTEN		Immédiat